

COMMUNE DE FRESNAY SUR SARTHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à 18h30, le Conseil municipal légalement s'est réuni salle Gilbert Chauveau sous la présidence de Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Maire.

Date de convocation : 22 janvier 2024

Date d'affichage : 22 janvier 2024

Présents : MM Aubert, Boyer, Courné, Cosnard, Denieul Jean-Marie, Denieul Vincent, Emery, Fortin, Goyer-Thierry, Mmes Adam, Carlier, Hubert, Labrette-Ménager, Olivier, Richer

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) : MM Brion, Gasnier, Legagneux, Levesque, Mme Adde, Gauvrit, Menon, Morin Mortier, Lecomte, Leconte, Lemercier, Poirier

Procuration(s) : M. Brion à M. Aubert, Mme Menon à Mme Olivier, Mme Adde à Mme Hubert, Mme Lecomte à Mme Labrette-Ménager, Mme Morin Mortier à Mme Adam

Secrétaire de séance : M. Emery

Nombre de membres en exercice : 27	Nombre de membres présents : 15	Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes Pour : 20	Vote Contre : 0	Abstention : 0

Délibération n°202402006

Objet : DENOMINATION LIEU-DIT « LA PETITE METAIRIE »- COMMUNE DELEGUEE DE COULOMBIERS

Madame le Maire informe le Conseil municipal des problèmes d'adressage rencontrés par un habitant de la commune déléguée de Coulombiers demeurant au lieu-dit « la Maison Neuve ».

Madame le Maire informe également le Conseil municipal que ce lieu-dit existe aussi sur la commune déléguée de Saint Germain sur Sarthe.

Madame le Maire propose au Conseil municipal que le lieu-dit « la Maison Neuve » située sur la commune déléguée de Coulombiers soit remplacé par la dénomination « la Petite Métairie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à cette proposition
- Décide de remplacer la dénomination du lieu-dit « la Maison Neuve » par la dénomination « la Petite Métairie » sur la commune déléguée de Coulombiers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200085660-20240207-202402006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2024

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le registre des délibérations est dûment signé

Pour extrait conforme,

Le Maire,

F. LABRETTE-MENAGER